

CONDITIONS

« CAMPAGNE

MARS - AOÛT »

TÉLÉSAT® est une marque utilisée
sous licence par M7 Group S.A.

Siège social: Rue Albert Borschette
2, L-1246 Luxembourg | R.C.S.
Luxembourg: B 148.073 | Autorisation
d'établissement n° 00143760/1



« CAMPAGNE MARS - AOÛT 2018 »

1. Ces conditions sont applicables à la promotion « Location gratuite du Décodeur HD interactif MZ-101 pendant 1 an ou location pour 3,95€/mois de l'Enregistreur HD interactif MP-201 pendant 1 an » de TÉLÉSAT, proposée par M7 Group S.A., ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, Rue Albert Borschette 2 (R.C.S. Luxembourg: B 148.073 - Autorisation d'établissement n° 00143760/1), ci-après dénommée « M7 Group ».

Les conditions générales de TÉLÉSAT et les conditions particulières de TÉLÉSAT en vigueur à ce jour pour la location de matériel de réception pour les consommateurs sont également d'application et peuvent être obtenues sur simple demande via le Service client de TÉLÉSAT ou sur <https://www.telesat.be/serviceclient/conditions/>. Si ces conditions particulières diffèrent des conditions générales et particulières de TÉLÉSAT, les conditions particulières de cette action sont applicables.

2. La promotion est valable du 14 mars au 14 août 2018 inclus pour toute location du Décodeur HD interactif MZ-101 ou de l'Enregistreur HD interactif MP-201. La location du décodeur accompagne une souscription d'une durée minimale de 6 mois au bouquet Basic Light, Basic ou Basic+.

Cette promotion est aussi d'application sur les formules All-in-One Basic Light, All-in-One Basic et All-in-One Basic+. La promotion est seulement disponible pour les nouveaux clients de TÉLÉSAT. Un nouveau client est un client qui n'a pas été abonné aux Services de TÉLÉSAT depuis au moins six mois. Cette promotion n'est valable que sur l'offre de location. Les frais de livraison et les éventuels frais d'installation restent à charge du client.

3. Le client qui choisit la formule de location du Décodeur HD interactif MZ-101 bénéficie de la location gratuite pendant une durée d'1 an à partir de la date d'achat. À la fin de cette période, le client payera 3,95€ par mois. Le client qui choisit la formule de location de l'Enregistreur HD interactif MP-201 bénéficie de la location à 3,95€ par mois au lieu de 7,95€ par mois pendant une durée d'1 an à partir de la date d'achat.

À la fin de cette période, le client payera 7,95€ par mois. Toutefois si le client résilie son abonnement et qu'il s'abonne à nouveau à TÉLÉSAT par la suite, cette promotion s'annule. Le client devra alors payer le prix de location effectif au moment de la souscription du nouveau contrat.

4. En cas de résiliation anticipée d'un abonnement avant l'expiration des 6 mois, soit par le client, soit par TÉLÉSAT sur base de l'article 5.4.b, c ou e des Conditions Générales, TÉLÉSAT est en droit, conformément à l'article 5.8 des Conditions Générales, de réclamer directement le paiement du prix de l'abonnement encore dû jusqu'à la fin du sixième mois suivant l'entrée en vigueur de l'abonnement. La valeur résiduelle est la valeur reprise sous le mois pendant lequel l'abonnement est résilié.

5. En cas de vente à distance, le consommateur a le droit de notifier à l'entreprise qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du lendemain du jour de la conclusion du contrat de service.

Une vente à distance est un contrat conclu sans la présence physique simultanée de l'entreprise et du consommateur (voir aussi article I.8.15° du Code de droit économique). Un contrat conclu auprès d'un revendeur n'est pas considéré comme une vente à distance. Si vous désirez renoncer à l'achat, appelez le 02 290 2 290.

6. M7 Group se réserve le droit de mettre un terme à l'action ou de la modifier à tout moment.

7. Cette action n'est pas cumulable avec d'autres actions de TÉLÉSAT et TV VLAANDEREN.